

1

# PACTE MONDIAL COP N 8 - ACTIVITE 2018



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

| 4 septembre 2019



## Table des matières

- Déclaration du Directeur Général.....3
- Le Cabinet NAUDET s'engage à respecter les 10 principes.....4  
du Pacte Mondial
- Introduction.....5
- Notre métier : l'Expertise industrielle et commerciale.....6
- Droit de travail..... 10
- Responsabilité en matière d'environnement..... 11
- Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.... 13
- Mise en place d'un Comité Social et Economique..... 16
- Actions prioritaires 2018/2019..... 18



3

## Déclaration du directeur général



Force est de reconnaître que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ont aujourd'hui largement dépassé le cadre de ce dernier pour devenir de véritables enjeux universels. Les droits de l'homme, l'égalité homme/femme, l'environnement, les technologies innovantes, pour ne citer que ces quatre principes directeurs, sont quotidiennement traités par les médias, débattus au sein de conférences internationales, invités dans chacune des campagnes électorales et même au cœur d'ambitieux accords historiques. Dans le périmètre des affaires, les plus grandes entreprises mondiales ont intégré les valeurs du Pacte Mondial dans leur quotidien et encouragent leurs partenaires et sous-traitants à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à honorer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le Pacte Mondial est ainsi devenu en quelques années le guide stratégique indispensable à toute entreprise visant une croissance vertueuse et pérenne.

Le cabinet NAUDET a, pour sa part, placé les principes 8 - « Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement » et 9 « Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement » au cœur de ses engagements depuis 18 mois. Notre COP n°8 nous donne l'opportunité de mesurer les résultats associés à la mise en œuvre de nos actions mais également de déterminer les ajustements nécessaires pour consolider et accélérer nos actions de progrès. Il constitue en cela un véritable jalon de notre démarche de développement.

Aussi, c'est donc avec grand plaisir que je confirme notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies et renouvelle mon engagement à les respecter et à les promouvoir dans notre domaine d'influence.

Fait à Paris, le 19 août 2019



## Le Cabinet NAUDET s'engage à respecter les 10 principes suivants :

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence
2. Veiller à ce que leurs propres Compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme
3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. Abolir le travail des enfants
6. Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession
7. Appliquer une approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
10. Lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Les principes 8 - « Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement » et 9 « Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement » ont été au cœur de nos engagements de progrès depuis 18 mois.

Six actions ont été ou sont en cours de mise en œuvre :

- Développer la communication interne afin de sensibiliser nos collaborateurs sur notre impact environnemental
- Développer nos recours à des entreprises éco-responsables
- Faciliter les réunions à distance grâce aux nouvelles technologies audiovisuelles intégrables aux équipements individuels
- Organiser un séminaire intra afin d'impliquer activement nos collaborateurs dans notre démarche d'adhésion aux 10 principes du Pacte Mondial
- Renforcer notre engagement concernant la protection de l'environnement en mettant en œuvre de nouvelles actions proposées par les collaborateurs du cabinet à l'issue du séminaire
- Favoriser les possibilités d'association de collaborateurs en lien avec la création d'un Comité d'Entreprise.

Le présent COP n°8 reviendra plus en détails sur chacune de ces actions.

Par ailleurs, la récente création d'une Division Scientifique nous donne l'occasion de développer l'impact des nouvelles technologies sur notre quotidien mais également de présenter sa construction fondée sur le respect des principes du Pacte Mondial.

## Notre métier : l'Expertise industrielle et commerciale



L'expertise des sinistres pour les assureurs et réassureurs

- Recherche de cause
- Recherche des recours
- Evaluation des dommages



L'analyse technique et financière

- Recherche de cause
- Recherche de recours
- Analyses techniques
- Analyses financières
- Modélisation 3D
- Assistance technique



## Notre éthique

En lien avec le principe n°2 du Pacte Mondial, notre règlement intérieur, nos contrats de travail et nos contrats avec nos partenaires placent notre éthique au cœur de notre activité, avec le respect de nos trois chartes :

Charte « Sécurité et Confidentialité » —————> **Agrément CD de la DGA**  
*Naudet est agréé Confidentiel Défense par la DGA ainsi que 5 de ses experts*

Charte « Ethique des Affaires » —————> **Audit de l'ADIT**

Charte « Systèmes d'Information » —————> **Audit sécurité annuel**

NAUDET dispose d'un représentant éthique vers qui chacun peut se tourner en cas de conflit éthique.

Nous attachons une grande importance à la sécurité des communications, nous disposons d'un serveur d'échange sécurisé et n'utilisons pas les serveurs FTP gratuits.

## Notre éthique

Concernant l'éthique des affaires, NAUDET s'est engagé dans une démarche d'audit de ses méthodes avec l'aide d'un partenaire reconnu dans le domaine de l'éthique, afin d'incorporer les meilleures pratiques, prenant en compte l'extra-territorialité de lois telles que le FCPA aux États-Unis, ou le Bribery Act en Grande-Bretagne.

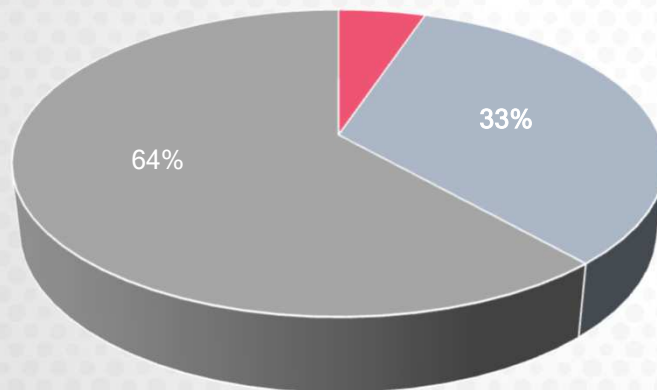
Nous attachons une grande importance à la confidentialité. En tant que tiers de confiance dans le processus du règlement des sinistres, nous nous sommes astreints à des règles strictes de confidentialité pour respecter secrets industriels et savoir-faire.



## Nos ressources

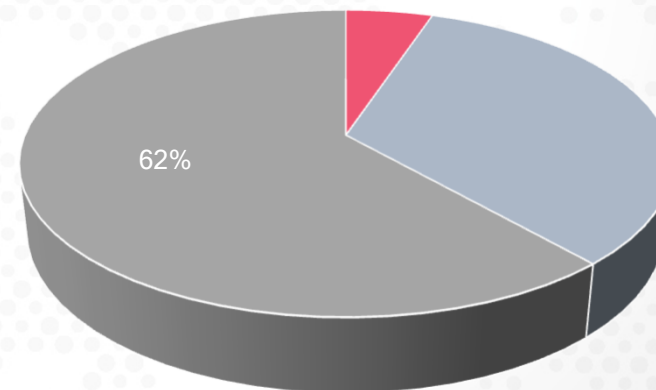
- ❖ Notre modèle repose sur le recrutement d'ingénieurs de l'industrie que nous formons à notre métier d'expert.
- ❖ 26 experts ont plus de 10 ans de métier.
- ❖ Le taux de départ est quasiment nul.
- ❖ La pyramide des âges est maîtrisée, garante de la pérennité.

Pyramide des âges des salariés Naudet 2011



■ 20 à 30 ans ■ 31 à 45 ans ■ plus de 45

Pyramide des âges des salariés Naudet 2018



■ 20 à 30 ans ■ 31 à 45 ans ■ plus de 45

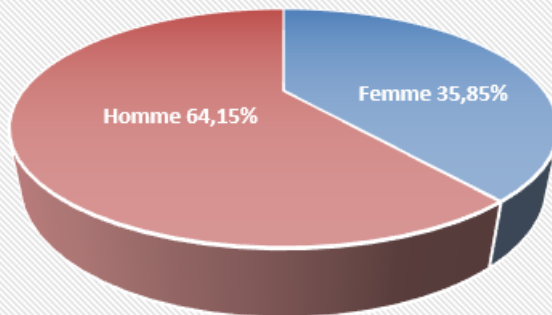
## Droit du travail

En lien avec le principe du Pacte Mondial n°6, NAUDET reste vigilant à ses recrutements sans aucune discrimination.

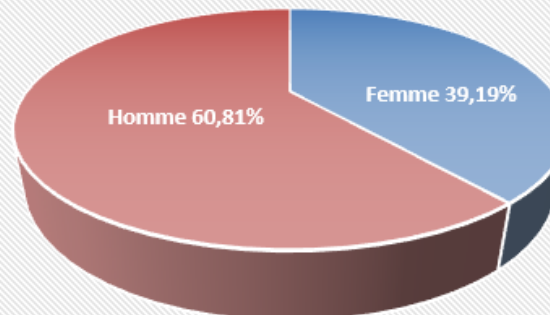
Depuis 2011, nous pouvons observer une part de plus en plus importante de l'effectif féminin au sein du cabinet.

### | Répartition par sexe

Répartition homme/femme au sein de notre cabinet en 2011



Répartition homme/femme au sein de notre cabinet en 2017



## Responsabilité en matière d'environnement

Depuis notre adhésion au programme Global Compact, nous nous sommes engagés dans plusieurs actions visant à réduire notre impact environnemental, conformément aux principes 7 et 8 du Pacte Mondial.

Nous participons notamment au programme de recyclage de papier depuis déjà 7 ans en collaboration avec la société SHRED-IT.

Pour l'année 2018, cette action a ainsi permis de sauver 86 arbres de l'abattage, correspondant à 5,34 tonnes de papiers collectés.





## Responsabilité en matière d'environnement

Pour tendre à devenir climatiquement neutre, des actions plus récentes ont été mises en place :

- ❖ Nos fontaines à eau et machines à café sont choisies en fonction de leur impact écologique. Certaines d'entre elles possèdent aussi une mise en veille automatique permettant de réduire jusqu'à 50% de leur consommation énergétique.
- ❖ Pour minimiser la consommation de plastique, les bonbonnes à eau sont récupérées par notre partenaire.
- ❖ Nous allons également tester dans les mois à venir un service de collecte des capsules à café. Ce qui nous permettra de minimiser notre impact environnemental à notre échelle.
- ❖ Etant amené à commander régulièrement des plateaux repas dans le cadre de nos réunions de travail, nous avons sélectionné les services d'une société impliquée dans le développement durable. Celle-ci participe à la protection de notre environnement en recyclant ses boîtes, en proposant des couverts en bambou, en récupérant ses céramiques et en livrant en glacières.
- ❖ Lors de notre déménagement, nous avons fait appel à une société éco-responsable pour le désarchivage du mobilier et DIB, leur traitement et leur destruction.
- ❖ Nous ne distribuons ni de « touillettes » ni de gobelets en plastique.
- ❖ Nous fournissons à l'ensemble de nos collaborateurs des mugs en porcelaine à l'effigie de notre cabinet afin de ne pas utiliser de gobelets en plastique.

13

## Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement

En lien avec le principe n°9 du Pacte Mondial, l'intégration continue des nouvelles technologies est au cœur de notre stratégie de développement.

Quelques exemples récents sont mentionnés ci-après.

### Drones pour économiser des inspections où l'accès est difficile

L'emploi de drones peut s'avérer utile dans certaines circonstances où l'accessibilité est un problème.

Nos expériences satisfaisantes concernent des inspections de toitures de grandes surfaces après un grêlage, des inspections d'équipements en hauteur sans recours à un échafaudage, des constats en milieu contaminé.



## Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement

### Scanner 3D

Nous avons fait l'acquisition d'un scanner 3D portable mis à disposition de nos collaborateurs.

Le scanner 3D permet d'acquérir rapidement l'image tridimensionnelle d'un site sinistré, rendant possible son déblaiement à bref délai tout en conservant la possibilité de naviguer virtuellement dans le site et d'y mesurer des distances ou agrandir des détails.

Cet investissement nous permet de réduire le nombre et la durée des déplacements sur site.





15

## Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement

### Imagerie satellitaire

Pour des surfaces sinistrées de grandes ampleurs, nous faisons appel à un système de prise de vue satellitaires, qui nous permet de rapidement évaluer l'étendu d'un sinistre en économisant le déplacement d'une équipe en urgence.



Avant Sinistre

Après Sinistre

## Mise en place d'un CSE

En créant une instance unique de dialogue social, le comité social et économique, se substitut aux trois instances de représentation du personnel que sont :

- ❖ le comité d'entreprise (CE),
- ❖ les délégués du personnel (DP) et
- ❖ le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales a réformé le paysage de la représentation du personnel dans l'entreprise.

## Mise en place d'un CSE

Une première réunion a eu lieu afin de traiter des sujets suivants :

- ❖ Points sur les missions du CSE
- ❖ Point sur les moyens du CSE (locaux, matériel, heures de délégation, modalités de versement des budgets)
- ❖ Désignation des différents membres du bureau du CSE (Secrétaire et Trésorier)
- ❖ Désignation des représentants du CSE au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la société JEAN NAUDET
- ❖ Désignation du référent en matière de lutte contre le harcèlement
- ❖ Ouverture de comptes bancaires pour le CSE
- ❖ Information sur l'accès à la Base de données économiques et sociales (BDES) de l'entreprise
- ❖ Règlement intérieur du CSE
- ❖ Réclamations et questions des salariés
- ❖ Questions diverses

Le développement du CSE est en cours.



## Actions prioritaires 2019/2020

- ❖ Présentation des principes du Global Compact des Nations Unies lors de notre séminaire auprès de nos collaborateurs
- ❖ Favoriser la collaboration avec des sociétés de service éco-responsable
- ❖ Développer les outils numériques
- ❖ Mise en place du Comité Social et Economique

Nous vous remercions de  
votre confiance